

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**« OUVRIER MENUISIER »**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 311107U12D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**« OUVRIER MENUISIER »**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE QUALIFICATION**

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de démontrer qu'il a intégré l'ensemble des pratiques et des savoirs technologiques compris dans les unités déterminantes de la section « Ouvrier menuisier » dans la perspective d'une insertion professionnelle.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

**3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

**3.1. Etudiant :** 80 périodes

Code U  
Z

**3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :**

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section « Ouvrier Menuisier »	PP	O	36
Epreuve intégrée de la section : « Ouvrier Menuisier »	CT	I	4
		Total des périodes	40

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

*Conformément au cahier des charges impliquant une réalisation d'ouvrier menuisier, en respectant les consignes de sécurité et d'hygiène et le temps imparti, à partir d'un projet choisi par lui-même et/ou par le chargé de cours et avalisé par le Conseil des Etudes, l'étudiant sera capable de :*

- ◆ rechercher la documentation technique ;
- ◆ constituer un dossier technique regroupant les informations liées au projet (plan, planification des opérations, épures,...) ;
- ◆ réaliser le projet.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

L'étude du projet se fera sous l'accompagnement d'un ou de plusieurs chargés de cours qui devront :

- ◆ communiquer à l'étudiant les critères d'évaluation du Conseil des Etudes ;
- ◆ vérifier régulièrement le bon déroulement du projet ;
- ◆ donner des conseils dans la recherche de la documentation technique ;
- ◆ conseiller l'étudiant pour la présentation orale de son projet ;
- ◆ proposer des critères de présentation du projet au Conseil des Etudes.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en respectant les délais imposés par le Conseil des Etudes pour la remise du dossier technique et la réalisation de l'ouvrage, dans le respect de la sécurité et du cahier des charges :*

- ◆ de présenter son dossier technique conformément aux critères préalablement définis ;
- ◆ de défendre oralement sa réalisation pratique et son dossier technique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité du travail effectué,
- ◆ le choix des techniques mise en œuvre,
- ◆ la clarté de l'exposé et l'emploi judicieux du vocabulaire technique.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.